

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2025_02_01

Sur convocation en date du 30 janvier 2025, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 05 février 2025 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
DUCLOS Laurent	DELARUE André
MARTIN Hubert	PARRY Georges
PIVET Catherine	PERROT Marie-Andrée
SUPIE Sylvie	WEYL Aline
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Émilie MONNET donne procuration à Madame Aline WEYL

Absent :Excusé :

Monsieur Michel CORDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUCLOS

Mise en ligne le :

Débat d'orientations budgétaires 2025

La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1er, titre II, "de l'information des habitants sur les affaires locales" stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Cette formalité s'impose aussi aux CCAS des communes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

À l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2025.

Le Conseil d'Administration :**À l'unanimité (13 voix pour) décide de :**

-PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 au sein de l'assemblée délibérante du CCAS de la Commune de Péronnas sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025 présenté,

-MANDATE Madame la Présidente, ou son représentant ayant reçu délégation, pour transmettre les éléments du débat d'orientations budgétaires (DOB) et du rapport d'orientations budgétaires (ROB) au représentant de l'État dans le département.

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2025_02_01

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 05 FÉVRIER 2025

La Présidente du CCAS



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

